

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE**Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 juillet à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 3 juillet 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Voteants : 13 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Nicole ROUMAT, Emmanuelle ANTICH.

Procuration : M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE,

Excusés : - **Absents** : M. Alain BELLICCHI, Mme Pauline SEILHAN, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire.

Délibération n° 1 : Information décisions

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n°11 du 8 avril 2022.

Décision n° 1-2025

D'accorder une aide financière à Mme CAMEY Aurore demeurant à Lafrançaise d'un montant de 1000 € pour l'aider à l'acquisition d'un véhicule,

Décision n° 2-2025

De solliciter la subvention suivante pour les travaux de rénovation des locaux associatifs du CCAS situés au 19 rue Léon Cladel, occupés à ce jour par l'association Les Restos du Cœur :

Dépenses prévisionnelles

Travaux de rénovation des locaux associatifs : 39 530 €ht

Montant de l'opération : 39 530 €ht

Financement sollicité

Subvention Etat : 31 624 €

CCAS : 7 906 €

Soit un total de 39 530 €

Décision n° 3-2025

D'accorder une aide financière à MONTAUBAN SERVICES dans le cadre de leur intervention auprès de Monsieur RATCLIFFE Michel domicilié au 23 rue Léon Cladel (appt 3) pour désencombrer et nettoyer son appartement demeurant à Lafrançaise. L'aide financière est d'un montant de 1000 €,

Décision n° 4-2025

D'acquérir une cellule de refroidissement pour la cuisine centrale auprès de CS PRO pour un montant de 10 105,17 €ht.

Décision n° 5-2025

D'annuler et remplacer la décision n°2-2025 par la présente décision ;

De solliciter la subvention suivante pour les travaux de rénovation des locaux associatifs du CCAS situés au 19 rue Léon Cladel, occupés à ce jour par l'association Les Restos du Cœur :

Dépenses prévisionnelles

AR Prefecture

Travaux de rénovation des locaux associatifs : 39 530 €ht

082-268201050-20250709-DELIB1-DE

Maîtrise d'œuvre : 3 500 € ht

Montant de l'opération : 43 030 €ht

Financement sollicité

Subvention Etat : 21 515 €

CCAS : 21 515 €

Soit un total de 43 030 €

Le Conseil d'administration prend acte des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 09 juillet 2025

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme


Le Président,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE



Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)